



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe / Raqu lo**

Réservé
au
Moniteur
belge



22094248

23 JUL. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0456 997 880**

Nom

(en entier) : **Buy Way Services**

(en abrégé) :

Forme légale : **GEIE**

Adresse complète du siège : **Boulevard Baudouin 29/2, 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Nomination du commissaire

Extrait des résolutions écrites et unanimes des membres tenant lieu d'assemblée générale des membres du 22 juin 2022:

"-Prolongation du mandat d'Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises en tant que commissaire du Groupement jusqu'à l'assemblée des membres de 2025

Les membres décident à l'unanimité de prolonger le mandat d'Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises en tant que commissaire du Groupement jusqu'à l'assemblée des membres statuant sur les comptes clôturés le 31 décembre 2024.

-Procuration pour les formalités administratives

L'assemblée des membres décide de donner procuration à Maître Steven Slachmuylders, Maître Noëmi Callaert et/ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats Caluwaerts Uytterhoeven BV, établi à 2600 Anvers, Potvlietlaan 4, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions du Groupement en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription du Groupement auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions du Groupement aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, chaque mandataire pourra au nom du Groupement, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire."

Noëmi Callaert
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).